

Arrêté du ministre de l'agriculture et des ressources hydrauliques du 3 décembre 2005, portant approbation du cahier des charges types de la préparation des produits agricoles produits selon le mode biologique (1).

Le ministre de l'agriculture et des ressources hydrauliques,

Vu la loi n° 99-30 du 5 avril 1999, relative à l'agriculture biologique et notamment son article 3,

Vu le décret n° 99-1142 du 24 mai 1999, fixant la composition et les modalités de fonctionnement de la commission nationale de l'agriculture biologique, modifié par le décret n° 2001-2406 du 8 octobre 2001,

Vu l'arrêté du 28 février 2001, portant approbation du cahier des charges type de la production végétale selon le mode biologique,

Vu l'arrêté du 9 juillet 2005, portant approbation du cahier des charges type de la production animale selon le mode biologique,

Vu l'avis de la commission nationale de l'agriculture biologique du 15 mars 2005.

Arrête :

Article premier. - Est approuvé, le cahier des charges type de la préparation des produits agricoles produits selon le mode biologique annexé au présent arrêté.

Tunis, le 3 décembre 2005.

*Le ministre de l'agriculture
et des ressources hydrauliques*

Mohamed Habib Haddad

Vu

Le Premier ministre

Mohamed Ghannouchi

(1) Le cahier des charges est publié uniquement en langue arabe.